

O B J E T : Acquisition, au titre de la Z.A.D. du Front de Mer, d'un terrain de 116 m² cadastré section AY n°25 (partie), situé ruelle Maman, appartenant à Monsieur SITALAPRESARD Henri Georges.

LE MAIRE donne lecture du rapport

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

En vertu de la délégation qui n'a été donnée lors d'un précédent Conseil, il m'a paru opportun d'exercer le droit de préemption de la Commune sur un terrain de 116 m² cadastré section AY n°25 (partie), situé ruelle Maman, derrière la piscine du Butor, dans un secteur pressenti pour une opération d'habitat très social.

Ce terrain, appartenant à Monsieur SITALAPRESARD Henri Georges, avait fait l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner au prix de 10.000 Francs reconnu conforme par les Services Fiscaux.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs de bien vouloir confirmer la décision prise, m'autoriser à intervenir dans l'acte de vente et à verser au notaire rédacteur les honoraires correspondants.

La dépense sera inscrite au chapitre 904 - article 210 du Budget Communal et financée par emprunt à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

LE MAIRE - donne lecture de l'avis des Commissions :

"Compte tenu des récents événements intervenus dans ce secteur, l'affectation à l'habitat des terrains concernés doit être modifiée. La nouvelle affectation pourrait être "pour des opérations d'urbanisme", étant entendu que l'étude du secteur qui est en cours, précisera la nature de ces opérations. "

LE MAIRE - Mesdames, Messieurs, je mets la question aux voix

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

x

x

x

VC - P/Le Préfet et par délégation
Le Directeur des Finances et des Collectiv. Locales
Signé : Martin Claude Pascal
Paul Copie Certifiée Conforme
Le Chef de Bureau délégué
Signé : Jacques Lacoste